



Reprise après accident de travail

Par **m69200**, le **19/10/2011 à 17:29**

Bonjour, je suis en accident de travail depuis octobre 2010, j'ai passé une pré reprise chez le médecin du travail pour éventuellement une reprise je dois retourné voir mon médecin pour la reprise quelle case doit il cocher guérison apparente avec possibilité de rechute ou consolidation avec séquelles n'importe laquelle est la différence ? merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **19/10/2011 à 18:18**

Votre médecin sera le plus apte à savoir quelle case il devra cocher. De toute manière vous retournerez obligatoirement à la médecine du travail pour la visite de reprise et c'est le médecin du travail qui décidera si vous êtes apte à reprendre votre poste ou si celui-ci devra être aménagé en fonction de votre état physique après l'accident du travail. Pour la différence entre les deux cases. En ce qui concerne la première, vous pourriez être apparemment valide à reprendre votre poste mais une rechute pourrait être possible. La seconde pourrait entraîner une demande de classement en invalidité.